

## **Sommaire de la Politique-cadre de gestion des risques d'Investissement Québec**

Dans le but de remplir sa mission tout en gérant le plus efficacement possible les risques inhérents à ses activités, Investissement Québec s'est dotée d'une politique-cadre de gestion des risques. Les orientations et les principes définis dans cette politique tiennent compte des meilleures pratiques du marché et des objectifs de la Société.

La politique-cadre s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés d'Investissement Québec, et elle touche l'ensemble de ses opérations.

Comme les risques peuvent représenter des occasions d'affaires ou des menaces, il est essentiel pour Investissement Québec de les gérer. Il s'agit d'un processus permanent, dynamique et évolutif, qui ne doit pas être perçu comme un ensemble d'étapes à suivre, mais plutôt comme une façon de travailler à tous les niveaux de l'organisation pour assurer une prise de décision réfléchie et prudente.

Le cadre de gestion des risques s'appuie sur neuf grands principes, notamment :

- La prise en compte du cadre de gestion des risques dans l'élaboration de la stratégie de la Société;
- La désignation des propriétaires de risque;
- La mise en œuvre de contrôles internes fondamentaux, tels que la séparation des fonctions; la reddition de comptes; la fiabilité des informations financières et non financières; la conformité aux lois et aux règlements en vigueur et l'élaboration de politiques, de procédures et de directives;
- L'existence d'un processus de divulgation pour tout dirigeant ou employé qui a connaissance d'actes en dérogation du Code d'éthique de la Société ou qui a connaissance d'opérations ou de pratiques de gestion qui ne sont pas conformes aux lois, aux règlements, aux politiques, aux directives ou autres.

Chaque employé d'Investissement Québec est appelé à considérer les risques potentiels dans ses activités et ses prises de décision, à être vigilant quant aux événements ou aux circonstances qui peuvent présenter un risque pour la Société et à en faire rapport à un supérieur rapidement.

## Rôles et responsabilités

Le **conseil d'administration** établit les politiques d'encadrement de la gestion des risques de la Société et évalue au moins une fois par année les stratégies de gestion des risques de cette dernière. Il a les responsabilités suivantes :

- Approuver les politiques clés en matière de gestion des risques;
- S'assurer que les risques importants sont pris en compte dans l'établissement des stratégies lors de la planification stratégique;
- Soutenir et encourager l'existence d'une culture de gestion des risques et s'assurer de son intégration dans les activités et les opérations de la Société.

Conformément à la Loi sur Investissement Québec, le **Comité de gestion des risques** doit s'assurer de la mise en œuvre d'un processus de gestion des risques et recommander des politiques en ce sens. Il doit comprendre et suivre l'évolution des risques importants auxquels la Société est exposée et encourager une culture générale de gestion des risques.

Le **Comité de vérification** avise, au besoin, le Comité de gestion des risques de tout élément qui devrait être porté à son attention.

Le **Comité de direction** met en œuvre la vision de la Société en matière de gestion des risques. Ses responsabilités sont multiples : approuver les directives qui découlent des politiques relatives à la gestion des risques; réviser la politique-cadre de gestion des risques et les politiques de risque spécifiques et s'assurer de leur application; s'assurer que des responsabilités claires en matière de gestion des risques sont assignées et que les ressources requises sont allouées; évaluer de façon régulière les risques de l'organisation et s'assurer que les contrôles et les mesures de gestion des risques sont appropriés; et déterminer les risques prioritaires ainsi que leurs propriétaires.

La **Vice-présidence principale et chef de la direction financière et de la gestion des risques**, et la **Vice-présidence au crédit et à la gestion des risques** s'assurent que les étapes d'implantation et de suivi du processus de gestion des risques sont suivies.

Les **unités opérationnelles** doivent déterminer et évaluer les risques qui ont une incidence sur leur domaine de responsabilité et s'assurer que des stratégies efficaces d'atténuation des risques sont mises en œuvre, qu'elles sont régulièrement documentées et évaluées;

La **vérification interne** est une fonction indépendante et objective exercée sous l'autorité du Comité de vérification. Son rôle consiste à évaluer la conception et l'application du processus de gestion des risques, ainsi que la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes et des mesures d'atténuation des risques de la Société.

## **Cadre de gestion des risques**

Dans la pratique, la gestion des risques à Investissement Québec comprend quatre étapes :

- Détermination des risques
- Évaluation des risques
- Gestion et surveillance
- Suivi et communication

### **Détermination des risques**

Cette étape consiste à dresser un inventaire exhaustif de l'univers des risques de la Société au moyen de questionnaires, d'entrevues ou d'ateliers de travail et par une revue de la documentation pertinente. Les risques se divisent en cinq domaines : risque de réputation, risque stratégique, risque financier, risque opérationnel et risque de conformité.

### **Évaluation des risques**

Chaque risque est évalué selon deux critères : l'impact potentiel sur l'organisation et la probabilité d'occurrence.

### **Gestion et surveillance**

Il s'agit d'évaluer les mesures de gestion des risques déjà en place et de déterminer les mesures additionnelles requises.

### **Suivi et communication**

La surveillance des risques incombe aux gestionnaires d'Investissement Québec. Chaque risque prioritaire est assigné à un propriétaire qui est chargé de suivre l'évolution du risque; de repérer les indicateurs précurseurs du risque; de déterminer et d'évaluer des mesures de gestion des risques; de définir et de mettre en œuvre des plans d'action additionnels, s'il y a lieu, et de rendre des comptes sur l'évolution du risque au Comité de direction.

Le cadre de gestion des risques d'Investissement Québec est révisé annuellement pour qu'il demeure actuel et pertinent dans un contexte d'amélioration continue des activités et du processus de gestion.

### **Renseignements supplémentaires**

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec nous au 1 866 870-0437.

2011-09-28